

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 12 JUILLET 2016**

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 12 juillet 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 08 juillet 2016.

**Étaient présents** : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, NOBILI Josette, MARTIN Brigitte, ETCHEVERRY Geneviève et RODHES Monique. Messieurs BLANCHARD Jacques et PINCE Jean-Marie.

**Pouvoir** Madame JEANNIERE Jessica donne pouvoir à Madame RODHES Monique. Monsieur MONSEINS Laurent donne pouvoir à Madame BENETEAU Annie. Monsieur PERRINAUD Michel donne pouvoir à Madame FRANCOIS Patricia.

**Étaient absents** : Madame CORBIERE Claire. Messieurs COURPRON Jean-Claude, BARRAUD Joanick, BRIAND Patrick, CHATREFOUX Philippe, et GAY Cyril.

**Secrétaire de séance** : Madame MARTIN Brigitte.

Ouverture de la séance à 20 heures 40.

Procès-verbaux des réunions du 09 juin et 07 juillet 2016. Les comptes rendu sont adoptés à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS :**

#### **2016 - 35 : Participation de la commune de Loire-Les-Marais aux frais de fonctionnement de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**

Mme le Maire expose au conseil municipal le calcul de tous les frais de personnels (salaires + charges) de la cantine et de la surveillance à la pause méridienne, revenus au prorata des élèves de Loire-Les-Marais : les frais de personnels de la cantine s'élèvent à **3,11 €** par enfant et par repas.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à la commune de Loire-Les-Marais, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, la participation de **3,11 €** par enfant et par repas.

#### **2016 – 36 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour la commune de Loire-Les-Marais :**

Après étude du compte administratif 2015 de la commune de Breuil-Magné, il apparaît nécessaire d'opérer une régularisation pour la participation annuelle de la commune de Loire-Les-Marais, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, soit

- Élève de l'école maternelle : 1 480.89 € par an et par enfant
- Élève de l'école élémentaire : 347.82 € par an et par enfant
- Participation Piscine : 238.08 € par an.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ces propositions.

### **2016 – 37 : Rythmes scolaires – Approbation du PEDT (Projet Éducatif Territorial) et signature de la convention :**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité s'est engagée dans la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2013 et indique que la Commune doit maintenant renouveler son PEDT (Projet Éducatif Territorial) afin de disposer d'un cadre de collaboration qui rassemblera tous les acteurs du domaine de l'éducation : État, Conseil Général, CAF, MSA, Conseils d'école, Associations. Il s'agit de formaliser une démarche partenariale et évolutive qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité. Il s'agit également de garantir la cohérence et la continuité entre les projets de tous les partenaires. Le projet de PEDT ci-joint met l'accent sur les points suivants :

- le périmètre et le public du PEDT,
- les objectifs éducatifs,
- les activités proposées,
- les intervenants,
- l'évaluation.

Mme le Maire précise que la signature de la convention de partenariat du PEDT permet en outre de bénéficier de l'aide financière accordée par l'État et la CAF aux collectivités engagées dans la réforme des rythmes scolaires dès 2013, ainsi que d'un taux d'encadrement des activités périscolaires moins contraignant. Ce document est signé conjointement par la collectivité, le Préfet et le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) après validation par les instances compétentes. Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de PEDT joint à la présente et de procéder à la signature de la convention de partenariat. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet de PEDT joint à la présente,
- autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat du PEDT et tous documents afférents à ce dossier.

Mme FRANCOIS, adjointe au service scolaire, informe que la commission « école » évoque la recherche d'un autre prestataire de distribution de repas suite aux carences de « Poitou-Resto » (quantités insuffisantes, manque de qualité des repas, changements de menu, ajustement des effectifs non pris en compte, etc...). Nous demandons la rupture de la convention. Une enquête sur le fonctionnement de la cantine et des activités périscolaires a été distribuée aux parents. Les 2/3 de ceux-ci sont favorables à une augmentation des tarifs pour une meilleure qualité. Le premier devis de prestataire propose 3.39 € le repas. Une information sera diffusée au moment de l'inscription à la cantine à la rentrée. Étant liés jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre avec le prestataire actuel, nous devons voter de nouveaux tarifs en septembre.

Concernant la garderie, vu le changement d'horaire de rentrée qui passe à 8 heures 50 au lieu de 9 heures, la commission propose de réduire à 2 tranches horaires les tarifs du matin et de conserver les tarifs de l'année dernière. Aucun changement pour l'après-midi.

### **2016 – 38 : Tarifs de cantine et de garderie :**

Mme le Maire expose au conseil municipal que « Poitou Resto » augmente ses tarifs des repas de cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de cantine enfant et

adulte ainsi que de garderie comme suit :

- cantine enfant maternelle et élémentaire : 2,72 € TTC le repas
- cantine adulte : 4,18 € TTC le repas
- garderie :

Garderie Matin	Quotient familial	De 7h20 à 8h00	De 8h00 à 8h40
	-500	0,80 €	0,80 €
	501 à 1 100	0,90 €	0,90 €
	1 101 et +	1,00 €	1,00 €

Garderie Après-Midi	De 15h30 à 16h30	Quotient familial	De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
		-500	1,50 €	1,20 €
	1 €	501 à 1 100	1,80 €	1,60 €
		1 101 et plus	2,10 €	1,90 €

### **2016 – 39 : Autorisation signature convention de mise à disposition d'un animateur et d'un directeur pour la commune de Fouras :**

Dans le cadre de la collaboration entre les services enfance des communes de Breuil-Magné et Fouras, il est proposé de signer une convention de mise à disposition d'un animateur et d'un directeur pour la commune de Fouras afin d'encadrer des enfants lors des séjours à l'Île d'Aix. Le conseil municipal, après lecture de la convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un animateur et d'un directeur pour la commune de Fouras afin d'encadrer des enfants du SEEJ lors des séjours à l'Île d'Aix.

### **2016 – 40 : Autorisation signature convention d'objectifs et de financement de la CAF :**

Dans le cadre de l'accueil périscolaire, il est proposé de signer une convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) » par la CAF. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après lecture de la convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la CAF.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le dossier de Mme FEUILLET Hélène suite à son arrêt maladie depuis le 03 novembre 2014. Après plusieurs consultations du Comité Médical, aucune solution n'a été trouvée. La séance du 14 juin dernier a conclu à une inaptitude totale et définitive à toutes fonctions. La Commission administrative paritaire, en réunion le 30 juin 2016, a émis un avis favorable à cette décision. Une procédure de licenciement peut être lancée.

### **2016 – 41 : Adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime :**

Mme Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue le calcul des allocations chômage pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter les dossiers

de demande d'allocations de chômage ainsi que d'en assurer le suivi et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser Mme le Maire, à signer la convention relative au traitement des dossiers d'indemnisation chômage,
- de lui donner tous pouvoirs pour le traitement de cette affaire.

## **DIVERS :**

Mme le Maire :

a rencontré Madame USSEL qui lui a annoncé sa nomination au poste de « professeur des écoles » au 1<sup>er</sup> septembre 2016. Elle ne peut donc plus prétendre au logement de fonction que la commune mettait à sa disposition. Elle souhaite néanmoins conserver celui-ci pour quelque temps encore. Nous pouvons lui faire payer un loyer, mais ce logement est plutôt vétuste et nous n'avons prévu aucuns travaux au budget cette année. Par ailleurs, la commune n'a plus obligation de la loger. Il faudrait se renseigner sur le contenu du bail et la possibilité d'augmenter le loyer au fur et à mesure des travaux effectués. Nous ne pouvons décider d'un montant de loyer ce soir. Il faut d'abord aller faire un état des lieux, constater les dégâts et évaluer les travaux. Nous allons nous renseigner sur l'établissement d'une convention d'occupation à titre gracieux pour l'instant.

rappelle la somme de 75 691.60 € hors taxes budgétée pour la création d'un parc multisports en 2016. Plusieurs organismes ont été sollicités pour des demandes de subventions. Aucun ne nous a accordé d'aides, hormis le Conseil Départemental qui nous informe que le dossier passera en commission en octobre prochain. Vu les circonstances, réalisons-nous ce parc quand même ou pas ? Le conseil municipal souhaitant le construire même sans subvention, Mme le Maire signera donc les devis.

informe que M. CARON Alain est convoqué devant 2 experts du Comité Médical le 27 juillet prochain.

demande les dates de présence des adjoints cet été :

- Mme FRANCOIS Patricia est absente du 18 au 25 juillet et du 01 au 15 août.
- Mme SINTES Brigitte est présente sur la Commune.
- M. PERRINAUD Michel est absent du 23 juillet au 16 août.
- M. Joanick est en congé du 25 juillet au 16 août mais reste la majorité du temps sur la Commune

informe que :

- l'association de « SALSA » demande la salle pour des cours de septembre 2016-juin 2017 – petite salle côté foot les mercredis (de 20 à 23 heures). Nous leur proposerons la location à raison de 55 € par mois (1 abstention : Mme DESTRUDEL). Une demande est également formulée pour 2 à 3 vendredis dans l'année : la location leur est proposée pour 95 € par vendredi (1 abstention : Mme DESTRUDEL).
- l'association de « Passion Country 17 » renouvelle sa demande de location de la salle 5 vendredis pour des entraînements ( les 14/10 et 09/12/2016 et les 10/02, 07/04 et

16/06 2017). Nous leur proposerons la location à raison de 190 € pour les 5 séances (1 abstention : Mme DESTRUEL).

déplore le départ du poissonnier : il avait de bons produits. Il est dommage qu'il n'ait pas persisté un peu plus. Plusieurs petits problèmes se sont accumulés (il n'a pas fait d'études de marché, les horaires d'ouvertures n'étaient pas fixes, il a eu un contrôle des douanes quand il s'est rendu à la criée à La Rochelle, le local n'était pas aux normes sanitaires pour une poissonnerie). Après renseignement auprès de leur service juridique, l'agence immobilière a édité une rupture de contrat amiable.

signale que la CARO aménage des abris de bus, notamment ceux de « La Croix » et « Bois Rambaud ». Une plate-forme est réalisée pour que les usagers ne soient plus dans l'herbe. Il semblerait que l'arrêt de bus du « Moulin de la Croisée » soit supprimé.

présente le plan du parking de l'école maternelle. Il est maintenant matérialisé et les travaux commencent la semaine prochaine. Un problème de marquage sur le calcaire persiste. La solution serait d'installer des demis ronds en bois en bout de chaque place. Le montant total des travaux de parking de l'école et de la Place des Caneteries est de 72 501.60 €. Le Conseil Départemental nous octroie une subvention de 16 300.72 € ; reste donc à notre charge la somme de 56 200.88 €.

rappelle les devis des travaux pour les ponts de « Canal de Rochefort » et « Canal de Laroque » pour un montant de 38 794 € HT. Nous avons obtenu 15 517.60 € de subvention du Conseil Départemental et 2 000.00 € de l'association des marais. Cet organisme arrive à aider certaines communes à hauteur de 70 %, mais pas le Breuil-Magné malheureusement. Les travaux sont exécutés par l'UNIMA et commenceront en septembre.

informe le conseil municipal que les travaux de transformation de l'ancienne poste en cabinet d'infirmier et d'orthophoniste sont enfin commencés. Le retard était dû à l'incertitude de qui effectuerait ces travaux, ou les employés communaux en fonction de leur disponibilité ou une entreprise. Il a été décidé que certains travaux seraient exécutés par les employés communaux. Les plus importants seront faits en juillet. Une réunion avec le personnel doit avoir lieu en septembre pour établir un planning de travail détaillé afin de structurer toutes leurs interventions. A ce propos, Mme FRANCOIS souhaite que les adjoints et les élus soutiennent Mme le Maire dans ses décisions : diriger une commune est un travail d'équipe et une seule personne ne doit pas tout supporter. Mme le Maire considère que la commune n'est pas assez bien entretenue et souhaiterait plus de rigueur dans l'organisation du travail des employés. D'autant que, cette année, la « fête du pain » n'ayant pas eu lieu, il ne devrait pas y avoir autant de retard dans les tâches à effectuer.

fait lecture du courrier de la CARO demandant des communes candidates pour l'organisation de « Cigogne en Fête » l'année prochaine. Le conseil municipal est très favorable, mais en 2018 ou 2019, car il nous manquerait du temps pour une préparation en vue de 2017.

signale que les marquages au sol vont être refaits ainsi que les places de PMR par l'entreprise SIGNAUX GIROD.

## **TOUR DE TABLE :**

Mme SINTES Brigitte remercie les élus de la commission environnement et les adjoints pour l'organisation de la balade-énigmes qui s'est déroulée le 03 juillet dernier. Tout s'est très bien passé. Les participants (30 familles environ) étaient ravis

et la distribution de diplômes pour les enfants, bienvenue. Il est donc envisagé de la refaire l'an prochain.

Mme le Maire remercie également ceux qui se sont investis dans cette manifestation.

Mme MARTIN Brigitte est très sollicitée depuis un mois par la CARO et la Bibliothèque Départementale dans le but de faire entrer la bibliothèque *A livre ouvert* dans le réseau qui gère tous les établissements de la CARO. Un rendez-vous pour une visite des locaux et un échange est prévu le 17 août prochain. Aucune décision ne sera prise sans l'aval du Conseil d'Administration. Toutes les bibliothèques inscrites dans ce réseau sont municipales et non associatives comme celle du Breuil ; intégrer le réseau entraînerait des contraintes au niveau du personnel (obligation d'intégrer un salarié), de l'organisation des locaux, de la sécurité, etc., mais permettrait d'obtenir des subventions pour effectuer des aménagements et de bénéficier des services du bibliobus.

M. PINCÉ Jean-Marie signale que le miroir (à côté des fours à pain) a bougé.

Mme le Maire l'a déjà signalé aux employés.

Mme RODHES Monique demande si nous organisons un feu d'artifice sur la commune cette année. Mme le Maire répond négativement : en effet, nous avons des problèmes de date et de terrain.

Mme FRANCOIS Patricia apporte les informations suivantes :

- en ce qui concerne le changement de prestataire pour la cantine scolaire, il n'est pas nécessaire de faire un appel à marché, une procédure adaptée est suffisante. Pour le service de restauration, la MAPA donne aux collectivités plus de liberté. Notre montant de factures de restauration scolaire s'élève à 56 000 € à l'année, et le seuil pour cette procédure est de 25 000 € à 90 000 €. La publicité est limitée à une simple consultation (demande de devis uniquement). Les critères sont à déterminer : coût des repas, engagement de qualité, etc... La Commission école souhaite s'orienter vers d'autres critères, en l'occurrence favoriser l'impact environnemental (privilégier la proximité), le bio, l'emploi local, respecter la liaison froide. La sélection finale doit être établie par le conseil municipal ou Madame le Maire (s'il y a délégation). Le conseil municipal privilégie les critères suivants : la liaison froide, la qualité et le prix, le circuit court et un peu plus de bio, l'emploi local.

- Le Beurlin n'a pas été édité avant l'été faute de temps. Nous devrions en élaborer un mi-septembre et un mi-janvier. Toutes les commissions doivent apporter leur contribution (idées et matières) et le conseil municipal dans son ensemble doit décider des sujets à aborder.

Séance levée à 23 heures 30.

## **RAPPEL DES DELIBERATIONS :**

**2016 - 35 : Participation de la commune de Loire-Les-Marais aux frais de fonctionnement de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016**

**2016 - 36 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour la commune de Loire-Les-Marais**

2016 – 37 : Rythmes scolaires – Approbation du PEDT (Projet Éducatif Territorial) et signature de la convention

2016 – 38 : Tarifs de cantine et de garderie

2016 – 39 : Autorisation signature convention de mise à disposition d'un animateur et d'un directeur pour la commune de Fouras

2016 – 40 : Autorisation signature convention d'objectifs et de financement de la CAF

2016 – 41 : Adhésion au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime